



APRES LA PUBLICATION DU RAPPORT GAURON LE GOUVERNEMENT NE PEUT PLUS CONTINUER À TERGIVERSER !

La Fédération Cgt du spectacle et les occupant-e-s de la centaine de lieux culturels, investis dans la foulée de l'Odéon le 4 mars dernier, portent des revendications très claires :

- ✓ Un plan de reprise de l'activité pour soutenir la politique culturelle, l'emploi des artistes et des techniciens intermittents du spectacle, y compris les jeunes, et l'activité des autrices et auteurs, plan qui ne se limite pas à une réouverture de plus en plus éloignée et annoncée comme partielle jusqu'à l'automne au moins ;
- ✓ La garantie de tous les droits sociaux, en commençant par l'accès au congé maternité et maladie, et en soutenant les institutions sociales du spectacle ;
- ✓ La prolongation des droits à l'assurance chômage pour toutes et tous, y compris les entrants ;
- ✓ Le retrait de la réforme de l'assurance chômage au régime général, scandaleuse pour les 1ers concernés et qui bloque toute avancée sérieuse pour les salariés intermittents du spectacle

Le rapport de la mission Gauron qui nous a été communiqué récemment ([disponible sur le site du ministère la Culture](#)) insiste à juste titre en préambule sur la nécessité d'un plan de reprise pour l'emploi, seule solution pour sortir de l'inactivité forcée les artistes et les techniciens intermittents du spectacle. Il écarte toute prolongation par profession ou secteur d'activité, en constatant que si certains secteurs sont plus touchés que d'autres par la crise, les professionnel-le-s subissent tous la crise.

Il préconise plusieurs options de prolongation des droits des salariés intermittents du spectacle :

- Une option par décret qui apparaît insuffisante pour couvrir toutes les situations ;
- Une option par voie législative, avec différents scénarios de prolongation soit d'un an jusqu'au 1^{er} septembre 2022, soit de prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 mais assortie de mesures (allocation de professionnalisation et de solidarité, clause de rattrapage sans ancienneté, etc.) permettant la prolongation de fait pour plusieurs mois supplémentaires.

Il propose également d'ouvrir des allocations pour 6 mois pour les jeunes entrants, celles et ceux qui ont été empêchés d'atteindre les 507h nécessaires, cependant sous des conditions trop restrictives (moins de 30 ans, ce qui écarterait des professionnels plus âgés ayant eu des « accidents de carrière », ou sans aucune ouverture de droits antérieure, ce qui écarterait beaucoup de jeunes).

Nous rappelons le besoin de n'oublier personne, qui passe par notre proposition : prolongation des droits un an après la fin de la période d'impossibilité de travailler, ouverture pour les entrants à 250h.

Le renouvellement de L'année blanche n'est donc toujours pas garanti ! Tout dépend du choix d'un gouvernement dont la priorité est de faire des économies sur le droit des chômeurs.

La mobilisation continue plus que jamais ! La Fédération Cgt du spectacle appelle le gouvernement à enfin entendre toutes les revendications : notamment un plan de reprise pour nous permettre de travailler, une prolongation qui n'écarte absolument personne de l'indemnisation et ne crée pas de nouvelles baisses de droit.

Après la journée interprofessionnelle [du 23 avril](#), pour l'emploi, le retrait de la réforme de l'assurance chômage et contre la précarité, nous appelons à un rassemblement lors du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) plénier du 29 avril à 11h, devant le ministère de la Culture pour l'Île-de-France et aux rendez-vous qui seront fixés en région*.

**rdvs bientôt disponibles sur le site www.fnsac-cgt.com, pour les rdvs en régions rapprochez-vous également des UD et des syndicats.*

Paris, 22/04/2021.